

La charte de collaboration infirmiers libéraux - Centres de dialyse

P. BERNARD et le groupe de travail de l'AFASIAD (*Association Française pour l'Amélioration des Soins Infirmiers Ambulatoires de Dialyse*).

De plus en plus de patients âgés et/ou diabétiques sont pris en charge en dialyse. Ils représentent, selon différentes enquêtes (notamment AFASIAD 1992), plus de 50 % des patients traités par dialyse péritonéale dans les centres français. Pour la majorité de ces patients, la totalité ou une partie des soins (changement des poches de DP, réfection du pansement, injection d'insuline, d'érythropoïétine ...) est prise en charge par une équipe libérale. Cette situation est tout à fait spécifique à la France.

En Avril 1990, une enquête de l'AFASIAD montrait que seulement 22 % des IDE libéraux avaient eu connaissance de la technique de dialyse péritonéale pendant leurs études. La formation à la dialyse péritonéale des IDE libéraux est donc assurée bénévolement par les centres des DP (formation pratique, théorique, complétée par un document écrit dans environ un tiers des cas) et n'est pas reconnue par les autorités de tutelle. De plus, le changement de poche de dialyse péritonéale n'est pas inscrit à la nomenclature des actes infirmiers et est habituellement codifié par assimilation AMI 3 équivalent à une demi-heure de soins infirmiers.

Des problèmes de transmission, de qualités de soins, de formation continue se sont faits jour au cours de la collaboration IDE libéraux - centres de DP, aggravés encore par la nécessité de prendre en charge des patients de plus en plus "lourds".

LA CHARTE CONCERNANT LA COLLABORATION DES IDE AVEC LES CENTRES DE DIALYSE PÉRITONÉALE A

POUR OBJECTIF DE FORMALISER CETTE COLLABORATION EN INSISTANT SUR 3 DOMAINES PRINCIPAUX :

- La nécessité d'harmoniser la formation initiale et continue en DP de tous les membres de l'équipe soignante au domicile.
- L'établissement d'un réel projet de soins pour un malade donné afin de mieux adapter le service infirmier à l'évolution des paramètres médicaux et psychosociaux.
- La reconnaissance de la spécificité de ces prises en charge nouvelles confiées aux IDE libéraux.

ELLE ENGAGE DEUX PARTIES (CENTRE DE DP ET LIBÉRAUX) DANS UNE DYNAMIQUE DE QUALITÉ DE SOINS ET DE COLLABORATION INTERACTIVE.

Le projet de charte élaboré par l'AFASIAD a reçu un bon accueil tant parmi les équipes hospitalières (90 % l'ont jugée utile) que parmi les équipes libérales (100 %). Les modalités de sa mise en place sont discutées : 46 % des médecins seraient favorables à sa signature par les deux parties, 54 % pensent qu'elle doit être utilisée à titre uniquement informatif. Cette dynamique de mobilisation, unique en Europe, montre que l'assistance des services extra-hospitaliers constitue un complément indispensable dans la réalisation et le maintien des soins médicalisés à domicile.